

COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES & FEMININES

Réunion du Mardi 15 Septembre 2020

Présents : Mme POLICON Marie Thérèse, MM. LEFEUVRE Louis, BRUNET Denis, SAMBA Aubin.

Absents excusés : MM.D'EXPORT Jonathan, ARNAUD Georges.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 16.1.4 du RSG du District

Les gardiens de but doivent porter des couleurs voyantes, autres que celles de leurs co-équipiers, adversaires ou arbitres.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : 100.00 euros

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

Les dérogations d'horaire pour la Saison 2020/2021 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH :

<http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

U16

Courriel de BONNEUIL du 14/09/2020 U16 D3.C

La commission enregistre le forfait général de l'équipe. (après parution des calendriers)

Par conséquent une amende de 150 euros est appliquée. Avis aux clubs concernés.

Courriel de BONNEUIL du 14/09/2020 U16 D1.A

La Commission prend note des difficultés de Bonneuil CS. ***L'inversion des rencontres ne peut être envisagée qu'avec l'accord de vos adversaires (demande à faire via footclub).*** Vous avez également la possibilité d'avancer la rencontre après accord avec votre adversaire.

U16 D4.C – « INFO »

La Commission informe que l'équipe de PARIS FC 3 évoluera en U16 D4.C, celle-ci est composée uniquement de filles jouant avec une licence U16F. ***Cette équipe ne pourra ni accéder à la division supérieure, ni descendre ni participer à aucune coupe départementale masculine. Elle sera donc mise en « hors compétition » et n'apparaîtra pas dans le tableau des classements.***

Par contre :

- les rencontres seront obligatoires (si forfait , une amende sera infligée au club fautif)
- les rencontres resteront assujetties à la feuille de match informatisée
- les équipes seront assujetties aux faits disciplinaires éventuels

U18

Courriel de CA VITRY du 03/09/2020 U18 D2.A (changement d'horaire)

La Commission donne son accord pour que l'équipe 2 débute ses matchs à domicile à 11h30 au lieu de 13h.

SENIORS

N°22602844-PORT. ACA CHAMPIGNY 1 / THIAIS FC 2 Séniors D3.B du 13/09/20

Lecture de la feuille de match (match non joué, terrain impraticable)

La commission reporte la rencontre à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

N°22602583-ST MAUR VGA / CHEVILLY LARUE ELAN Séniors D2.B du 13/09/20

Courriel de Chevilly Larue du 08/09/20 (match de coupe).

La commission reporte la rencontre au 20 septembre 2020. Prévenir vos adversaires

N°22601685-CA VITRY 2/ FR LE PERREUX 1 Séniors D1 du 13/09/20

Courriel d'ASF Le Perreux du 08/09/2020 (match de coupe).

La commission enregistre le report de la rencontre au 4 Octobre 2020. Prévenir vos adversaires

N°22602578-MAISONS-ALFORT FC 2/ VILLENEUVE ABLON US Séniors D2.B du 13/09/20

Courriel de Villeneuve Ablon du 08/09/2020 (match de coupe).

La commission enregistre le report de la rencontre au 4 Octobre 2020. Prévenir vos adversaires.

N°22602582-ARCUEIL COM / CAMILLIENNE SP Séniors D2.B du 13/09/20

Courriel de Camillienne du 08/09/2020 (match de coupe).

La commission enregistre le report de la rencontre au 20 septembre 2020. Prévenir vos adversaires.

ANCIENS

N°22607524-MINHOTOS DE BRAGA / US VILLEJUIF Anciens D2.A du 27/09/20

Terrain de Minhotos suspendu. (PV de Discipline du 19/05/20)

Le club de Minhotos doit trouver un terrain de remplacement situé hors de la commune d'Ivry sur Seine. Prévenir la Commission du choix du terrain et ce avant le 24/09/20.

N°22607536-MINHOTOS DE BRAGA / AS CHOISY LE ROI Anciens D2.A du 25/10/20

Terrain de Minhotos suspendu. (PV de Discipline du 19/05/20)

Le club de Minhotos doit trouver un terrain de remplacement situé hors de la commune d'Ivry sur Seine. Prévenir la Commission du choix du terrain et ce avant le 22/10/20.

TOUTES CATEGORIES

-Rappel-

- En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir
- Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes
- Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match
- Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).
- Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

Courrier du club de la CAUDACIENNE ES du 10/07/20

Le terrain de l'ES CAUDACIENNE sera indisponible les 26 et 27 septembre. Le club doit trouver un terrain de repli + la liste de matchs concernés.

Courrier du Parc du Tremblay du 15/09/20

Afin de mettre en œuvre les mesures sanitaires liées à la COVID 19, les vestiaires ne seront plus mis à la disposition des joueurs, seul l'accès aux sanitaires extérieurs leur sera autorisé. Cependant seuls les arbitres officiels auront un vestiaire attribué pour chaque rencontre officielle.

[La commission rappelle qu'aucune rencontre toutes compétitions confondues ne peut se dérouler sur le stade Pillaudin, avenue de la République à Vitry sur Seine. \(Décision de la Commission des Terrains & Equipements\)](#)